



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

Arrêté n°57/2023 du 12 décembre 2023
portant engagement de Monsieur Ludovic OLIVIER
Sergent-Chef au corps communal
de sapeurs-pompiers de de Raedersheim

Le Maire de la commune de Raedersheim,

VU la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

VU les articles R723-51 et R723-56 du code de la sécurité intérieure,

VU la demande d'engagement de l'intéressé en date du 28 novembre 2023

VU le certificat médical d'aptitude de l'intéressé en date du 18 juin 2023

VU l'avis favorable du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires,

CONSIDERANT que l'intéressé détient le grade de Sergent-Chef

SUR proposition du chef du corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Ludovic OLIVIER, né le 05 aout 1983, est engagé au corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de Sergent-Chef, à compter de la date du présent arrêté, pour une période de 5 ans tacitement reconduite.

Article 2 - L'intéressée s'engage à respecter les textes et règlements régissant les services d'incendie et de secours.

Article 3 - Lorsque l'intéressée participe à des actions de formation ou exerce une activité de sapeur-pompier volontaire pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, les indemnités horaires sont versées directement par le SIS du Haut-Rhin. Le cas échéant, ce versement est effectué à son employeur si les dispositions de l'article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 s'appliquent.

Article 4 - Le chef du corps communal de Raedersheim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Une copie du présent arrêté est transmise au directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Fait à Raedersheim le 12 décembre 2023

Le Maire, Jean-Pierre PELTIER

Notifié le : 15/12/2023

Signature de l'intéressée :

Arrêté publié le 14 décembre 2023 par le Maire,
Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr